

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe

Vol. 52e

LEVIS — JANVIER 1946

No 1

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ORGANE DU BUREAU DES ARCHIVES

de la

PROVINCE DE QUÉBEC

O notre Histoire, écrin de perles ignorées
Je baise avec amour tes pages vénérées



DIRECTEUR

PIERRE-GEORGES ROY

RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME CINQUANTE-DEUXIÈME

LEVIS

1946

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. 52e

LEVIS — JANVIER 1946

No 1

LE MANIFESTE DU COMTE D'ESTAING

Dans un des chapitres qu'il a consacrés à la guerre de l'Indépendance américaine, notre historien national Garneau parle incidemment du manifeste adressé par le comte d'Éstaing aux Canadiens français pour les engager à se soulever contre l'Angleterre.

“Le désir bien décidé de la masse des Canadiens, dit-il, était de garder la neutralité dans la lutte entre l'Angleterre et ses anciennes colonies. En vain, le Congrès les pressa de se joindre aux Etats-Unis, en vain Washington lui-même ajouta le poids de sa parole à ces sollicitations, ils restèrent sourds à tous leurs appels. Le comte d'Éstaing, chargé du commandement de la flotte française, qui croisait dans les parages de l'Amérique en 1778, leur adressa une lettre dans laquelle il leur rappelait les liens naturels qui unissaient les Canadiens aux Français, ses paroles, parties de l'Océan, n'eurent aucun écho dans les chaumières canadiennes, où les souvenirs du passé après le premier tressaillement causé par l'insurrection des colonies, avaient depuis longtemps confirmé les habitants dans leur résolution de laisser la métropole et les colons de race anglaise régler leurs différents ensemble car ils ne voyaient dans les Américains que d'anciens ennemis”.

Quelques-uns de nos auteurs ont cité cet appel du comte d'Éstaing aux Canadiens français mais d'une façon fort

inexacte. Evidemment, aucun d'eux n'avait vu le texte original de ce curieux document. N'est-il pas temps de faire connaître la lettre ou, si l'on aime mieux, l'appel du comte d'Estaing aux "anciens Français de l'Amérique Septentrionale"?

Disons d'abord que le comte amiral d'Estaing avait été mis par le gouvernement du roi de France à la tête d'une imposante flotte dont la mission était d'aider les États-Unis à conquérir leur liberté. C'est en arrivant en rade de Boston, le 28 octobre 1778, que le comte d'Estaing signa son manifeste. On avait installé une petite imprimerie à bord du vaisseau amiral le *Languedoc*, et le manifeste fut imprimé à plusieurs milliers de copies. Combien de ces manifestes ont été conservés? Nous l'ignorons. En tout cas, un des manifestes fut remis au chef micmac Joseph Claude, de Ristigouche, et fut conservé dans sa famille pendant plus d'un siècle et demi. Il est aujourd'hui la propriété des Pères Capucins de Ristigouche et c'est grâce à la bienveillance du Père Placide que nous pouvons en donner le texte intégral.

"Déclaration adressée au nom du Roi à tous les anciens Français de l'Amérique Septentrionale.

"Le soussigné autorisé par Sa Majesté et revêtu par là du plus beau des titres, de celui qui efface tous les autres: chargé au nom du Père de la patrie et du protecteur bienfaisant de ses sujets, d'offrir un appui à ceux qui étaient nés pour goûter les douceurs de son gouvernement, à tous ses compatriotes de l'Amérique Septentrionale.

"Vous êtes nés Français, vous n'avez pu cesser de l'être, une guerre ne nous avait été annoncée que par l'enlèvement de presque tous nos matelots, et dont nos ennemis communs n'ont dû les principaux succès qu'au courage, au talent, et au nombre de braves Américains qui les combattent aujourd'hui, nous a arraché ce qui est le plus cher à tous les hommes, jusqu'au nom de votre patrie, vous forcer à porter malgré vous des mains parricides contre elle, serait le comble

des malheurs, vous en êtes menacés : une nouvelle guerre doit faire redouter qu'on ne vous oblige à subir cette loi, la plus révoltante de l'esclavage : cette guerre a commencé comme la précédente par les déprédations de la partie la plus intéressante de notre commerce. Les prisons de l'Amérique contiennent depuis trop longtemps un grand nombre de Français importunés ; vous entendez leurs gémissements. Cette guerre a été déclarée par le message du mois de mars dernier, par l'acte le plus authentique de la souveraineté anglaise, annonçant à tous les ordres de l'État, que commercer sans cependant interdire le même droit à personne, c'était l'offenser, que de le lui dire avec franchise, c'était le braver, qu'il s'en vengerait, et qu'elle se réservait de le faire, quand elle le pourrait à son avantage ; et de surprendre alors plus légalement que dans la dernière guerre ; qu'elle déclarait en avoir le droit, la volonté, le pouvoir, et en demandait les moyens.

“Le fléau de la guerre actuelle ainsi proclamée a été restreint et retardé, autant qu'il a été possible, par un monarque dont les vues pacifiques et désintéressées, ne réclament des marques de votre ancien attachement que pour votre bonheur, contraint de repousser la force par la force, et des hostilités multipliées par des représailles, qu'il a enfin ordonnées ; si la nécessité porte ses armes ou celles de ses alliés dans un pays qui lui est toujours cher, vous n'aurez point à craindre les embrasements ni les dévastations et si la reconnaissance, si la vue d'un pavillon toujours révérend par ceux qui l'ont suivi rappellent sous les drapeaux de la France ou des États-Unis des Indiens qui nous aimaient et qui étaient comblés des présents de celui qu'ils appelaient aussi leur père ; jamais, non jamais, ils employèrent contre vous leurs trop cruelles coutumes de faire la guerre, ils y renoncèrent ou cesseront d'être nos amis.

“Ce ne sera point par les menaces faites à nos compatriotes que nous tâcherons d'éviter de les combattre : ce ne sera point non plus par des injures proférées contre une

grande et brave nation que nous savons respecter et que nous espérons de vaincre, que cette déclaration sera affaiblie.

“Je ne dirai point en qualité de gentilhomme français à ceux d'entre vous qu'ils sont nés comme moi, qu'il n'est qu'une auguste maison dans l'univers, sous laquelle le Français puisse être heureux et servir avec délices parce que son chef et ceux qui lui tiennent de plus près par les liens du sang, se sont plu depuis une longue suite de monarques dans tous les temps, et se plaisent plus que jamais aujourd'hui à porter le même titre que Henri IV regardait comme le premier des siens. Je ne ferai point regretter ces qualifications, ces marques, ces décorations, trésors précieux à une façon de penser commune à nous tous, et actuellement fermés par notre malheur pour des Français Américains qui savaient si bien s'en rendre dignes. Leur zèle j'ose l'espérer, les fera reprendre bientôt sur eux: ils le mériteront lorsqu'ils oseront devenir les amis de nos alliés.

Je ne demanderai point aux compagnons d'armes de M. le marquis de Lévis, à ceux qui ont partagé sa gloire, qui ont admiré ses talents, son tact militaire, qui ont chéri sa cordialité, et sa franchise, caractère principal de notre noblesse, s'il est d'autres noms chez d'autres peuples auprès desquels ils aiment mieux voir placer les leurs, les Canadiens qui ont vu tomber pour leur défense le brave M. de Montcalm pourraient-ils être les ennemis de ses neveux, combattre contre leurs anciens chefs et s'armer contre leurs parents? A leurs noms seuls, les armes leur tomberaient des mains!

“Je n'observerai point aux ministres des autels que leurs efforts évangéliques auront besoin d'une protection particulière de la Providence, pour que l'exemple ne diminue point la croyance; pour que l'intérêt temporel ne l'emporte pas; pour que les ménagements politiques des souverains que la force leur a donnés ne s'affaiblissent point à proportion de ce qu'ils auront moins à craindre, qu'il est nécessaire pour la

religion que ceux qui la prêchent forment un corps dans l'État et qu'il n'y aurait point de corps plus considéré ni qui eut plus de pouvoir de faire le bien que celui des prêtres du Canada prenant part au gouvernement parce que leur conduite respectable leur a mérité la confiance du peuple, à tous mes compatriotes en général qu'une vaste monarchie ayant la même religion, les mêmes moeurs, la même langue, où l'on trouve des parents, des amis, et des richesses pas faciles à acquérir par une réunion avec des voisins puissants et plus sûrs qu'avec des étrangers d'un autre hémisphère chez qui tout est dissemblable, qui tôt ou tard, souverains jaloux et despotes, les traiteraient comme des vaincus et plus mal sans doute que leurs ci-devant compatriotes qui les avaient fait vaincre. Je ne ferai point sentir à tout un peuple car tout un peuple quand il acquiert le droit de penser et d'agir connaît son intérêt; que se lier avec les États-Unis c'est s'assurer son bonheur: mais je déclarerai comme je le déclare solennellement au nom de Sa Majesté qui m'y a autorisé et qui m'a ordonné de le faire, que tous ses anciens sujets de l'Amérique Septentrionale qui ne reconnaîtront plus la suprématie de l'Angleterre peuvent compter sur sa protection et sur son appui.

“Fait à bord du vaisseau de Sa Majesté *le Languedoc*, en rade de Boston, ce vingt-huit octobre mil sept cent soixante dix-huit.

Estaing

“Bigret de Grandclos, secrétaire nommé par le Roi à la suite de l'escadre commandé par M. le comte d'Estaing — A bord du *Languedoc*, de l'imprimerie F.-P. Denaugé, imprimeur du Roi et de l'escadre.”

Dans une de ses lettres au ministre de la marine, le comte d'Estaing laisse entendre que son manifeste avait été préparé dès avant son départ de France par les officiels du gouvernement du Roi.

Il écrivait :

“J’ai l’honneur de vous rendre compte, que j’ai choisi pour publier la déclaration énoncée dans mes instructions le temps le plus rapproché de celui du départ de l’escadre du Roi et le moment où quelques Sauvages sont venus de très loin pour s’assurer par eux-mêmes et pour savoir à bord si nous étions bien réellement des Français; pour demander à voir le pavillon blanc dont l’aspect les fait toujours danser, entendre la messe dont ils étaient privés depuis dix-sept ans, à recevoir l’accolade du Révérend Père Récollet qui est notre aumônier, sans parler de quelques fusils, de la poudre, des balles et de l’eau-de-vie dont ils ne se sont occupés qu’avec modération, mais qu’ils ont acceptés avec grand plaisir”.

Ajoutons que le manifeste du comte, s’il fut abondamment distribué dans la province de Québec, n’eut pas une grande influence sur la population. Ceux qui avaient rédigé cette singulière pièce ne connaissaient pas évidemment les conditions qui existaient ici.

Il est vrai que les habitants des campagnes ne se dérangèrent guère pour aider l’Angleterre à repousser l’invasion américaine, mais ils n’aimaient pas plus les Américains que les Anglais. Ceux qui marchèrent avec le Congrès n’agissaient que parce qu’ils étaient bien payés pour les provisions qu’ils vendaient ou les services qu’ils rendaient aux troupes d’invasion.

Quelques agents français réussirent à passer nos frontières mais ces gens agirent de façon si inconsidérée que nulle part la population se souleva de façon appréciable pour venir en aide au Congrès.

Le texte de l’appel du comte d’Estaing que nous citons ici a été emprunté à la *copie imprimée* qui fut remise par le contre-amiral lui-même aux Micmacs de Ristigouche qui avaient été le rencontrer dans la rade de Boston. Cet appel conservé pendant tant d’années parmi les descendants du chef micmac Claude est aujourd’hui la propriété des Pères Capucins de Ristigouche. Nous en devons la communication au Révérend Père Placide, Capucin, de Ristigouche.

LEUR DERNIER SUCCÈS

Parce qu'il était rapidement devenu à la mode, le Parc Sohmer fut souvent le rendez-vous de sociétés de secours mutuels, de sociétés patriotiques, ou d'institutions marquantes. Par exemple, on se rappelle qu'il y eut là, en 1890, une kermesse qui attira les classes patriciennes, puis une volumineuse réunion de la Société Saint-Jean-Baptiste. En 1895, cette même société choisissait le même endroit pour une célébration artistique et littéraire qui dura de 2 hres de l'après-midi à 11 hres du soir. Et il y en eut bien d'autres.

C'est peut-être à l'une de ces fêtes solennelles que deux artistes, montréalais de naissance, arrivés à la grande notoriété, consentirent à figurer au programme. Leur succès dépassa l'attente et ils furent les héros d'une inoubliable soirée.

Le premier de ces artistes était Ernest Lavigne, l'admiré chef de la musique du parc et le meilleur virtuose cornettiste canadien, mais qui ne se faisait plus entendre pour cause de santé.

Le second était Alfred De Sève. D'abord élève, à Montréal, des distingués violonistes Oscar Martel et Jehin Prume, De Sève était allé poursuivre ses études à Paris et à Bruxelles. Là-bas, il eut trois professeurs renommés, surtout le célèbre Henri Vieuxtemps. A son retour au pays, De Sève avait donné des concerts à Montréal et à Ottawa. En cette dernière ville il fut patronné par le marquis de Lorne et la princesse Louise. Ensuite, il se rendit aux États-Unis et devint professeur au conservatoire de Boston. Revenu demeurer à Montréal, il se livra exclusivement à l'enseignement.

Le soir en question, De Sève joua divers morceaux et termina par une ravissante harmonisation d'un air populaire canadien.

Il fut suivi par Ernest Lavigne qui démontra, une fois de plus, qu'il était bien l'émule de Liberati alors dans toute sa gloire.

Ces deux étoiles affolèrent la foule. L'enthousiasme fut spontané. On applaudissait, on rappelait, on ne savait trop comment témoigner l'admiration que l'on ressentait.

Ce fut bien la seule fois que ces deux remarquables solistes enregistrèrent ensemble un extraordinaire triomphe. Le cornet fatiguait Lavigne et lui causait de pénibles malaises. Quant à De Sève, il avait cessé de jouer du violon pour jouer à la bourse, disait-on, mais peut-être avec moins de bonheur.

A cinquante ans de distance, des assistants ont conservé le souvenir précis du jeu brillant des deux solistes, mais ne leur demandez pas quel était le reste du programme, en cette soirée. Ce reste est obnubilé, suivant l'expression d'un facétieux pédagogue.

E.-Z. MASSICOTTE

PAR TERRE OU PAR MER?

Au printemps de 1760, la petite armée que le chevalier de Lévis avait formée à Montréal pour venir reprendre Québec aux Anglais se rendit-elle de la métropole à Québec par terre ou par le fleuve Saint-Laurent? Les mémorialistes contemporains ne sont pas très explicites sur ce point. Les uns laissent soupçonner que l'armée descendit par le fleuve; les autres se contentent de parler des difficultés des chemins que le dégel rendait presque impraticables, ce qui laisse entendre que les soldats de Lévis firent le trajet de Montréal à Québec par terre.

Il ne peut y avoir de doute là-dessus quand on consulte les relations officielles. Au mois d'avril, il aurait été pres-

que impossible de faire descendre de Montréal à Québec 10,000 à 12,000 hommes par terre. Aussi, le chevalier de Lévis qui avait déjà passé quatre hivers au Canada ne songea pas à cette alternative. C'est par le fleuve Saint-Laurent que dès le principe on décida de se rendre à Québec.

Pendant l'hiver de 1759-1760, l'intendant Bigot fit calefauter quatre cents bâtiments de six tonneaux chacun. Ces navires devaient transporter les soldats de Montréal à Québec. La frégate du Roi l'*Atalante*, commandée par M. de Vauquelain, et les navires *la Pomone*, commandés par le sieur Sauvage, et la *Pie*, commandée par le sieur Villers, devaient transporter de Sorel à Québec les quelques pièces d'artillerie qu'on avait retirées de l'île aux Noix et des forts de Saint-Jean et de Chambly. Un autre navire, *la Marie*, sous les ordres de M. Cornilhau, devait prendre à Montréal tous les ustenciles nécessaires à l'armée.

Au premier avril 1760, tout était prêt ou à peu près pour le départ de l'expédition. On attendit toutefois jusqu'au 20 avril parce que le Saint-Laurent n'était pas encore assez libre de glace. Ce jour-là, donc, on lança tous les bateaux à l'eau en les faisant glisser sur les battures. Dès qu'ils eurent atteint le milieu du fleuve, on les mit à la voile. La flottille descendit alors le fleuve en route pour Québec.

Le secret des préparatifs du chevalier de Lévis avait été bien gardé et les Anglais renfermés dans Québec étaient si certains qu'on ne préparait rien contre eux qu'ils vendirent, au cours de l'hiver de 1759-1760, une grande quantité d'eau-de-vie à certains émissaires de l'armée française. S'ils avaient su que cette eau-de-vie était destinée à l'armée du chevalier de Lévis, ils ne l'auraient pas vendue ni pour or ni pour argent.

Mais la guerre alors comme aujourd'hui était une boîte à surprises, et c'est un bien petit événement qui dévoila aux Anglais l'approche de l'armée du chevalier de Lévis.

Nous laissons la parole aux avocats de Bigot :

“L'armée était donc arrivée à Saint-Augustin, à cinq lieues de Québec. Tous les soirs, elle débarquait sur les glaces, pour gagner terre et coucher sur le rivage. L'ennemi

ignorait complètement qu'elle fut en mouvement. Il la croyait encore dans ses quartiers d'hiver, qu'elle était débarquée toute entière et marchait sur Québec. Il était dix heures du soir. Le chevalier de Lévis lui avait fait prendre par le fond des terres pour qu'elle ne fut point aperçue. Le soldat était dans la neige jusqu'aux genoux. La nuit, il survint une grêle et un verglas qui la fit prodigieusement souffrir. Elle marchait néanmoins malgré tous ces obstacles et elle touchait presque à une garde avancée de quinze cents hommes que les Anglais tenaient au Cap-Rouge, à trois lieues de Québec. Elle allait toucher sur un détachement et elle l'aurait taillé en pièces. Mais voici ce qui était arrivé. Un canonnier, en sortant de son bateau, comme les autres, la veille au soir, était tombé dans l'eau. Il avait saisi un grand glaçon, sur lequel il était parvenu à monter et à s'asseoir, et sur lequel il était obligé de se laisser aller au gré du flot. En descendant, le glaçon rasa la côte de Québec. La sentinelle anglaise était sur le bord de la rivière. Elle vit cet homme prêt à périr, et appela du secours. On vint à ce malheureux que le courant emportait. On l'atteint. On le trouve sans mouvement, gelé, on le croit mort. Son uniforme, qui le fait reconnaître pour un soldat français augmente la curiosité et le désir de le rappeler à la vie, s'il est encore temps, pour savoir de lui son aventure et qu'elle en est l'occasion. On le porte chez le gouverneur. On lui donne des confortatifs qui lui donnent assez de voix pour dire qu'il y a une armée de 10,000 Français aux portes de Québec, et il meurt. Aussitôt le gouverneur envoie à toute bride un courrier au Cap-Rouge avec ordre au Commandant de la garde avancée de 1500 hommes de rentrer en toute diligence à Québec."

De son côté, le capitaine Knox, alors à Québec, raconte l'incident dans les termes suivants :

"27th April 1760:

"About two o'clock this morning the watch on board the Racehorse sloop of war in the dock, hearing a distressful noise on the river, acquainted Captain M'Cartny therewith, who instantly ordered out his boat, which shortly after re-

turned with a man whom they found almost famished on a float of ice; notwithstanding all imaginable care was taken of him, it was above two hours before he was able to give an account of himself; when the terrors of his mind had subsided, and he could speak, he gave his deliverer the following intelligence: "That he is a Serjeant of the French artillery, who, with six other men, were put into a floating battery of one eighteen-pounder; that his batteau overset in the great storm above-mentioned, and his companions he supposes are drowned; that he swam and scrambled, alternately, through numberless floats of ice, until he fortunately met with a large one, on which, though with great difficulty, he fixed himself; that he lay on it for several hours; passed the town with the tide of ebb, which carried him near to St. Lawrence's church on the island of Orleans; and was driving up again with the tide of flood, at the time that our boat happily came to his relief. He added, that the French squadron, consisting of several frigates, armed sloops, and other craft, such as *galiotes*, floating batteries, and batteaus innumerable, laden with ammunition, artillery, provisions, intrenching-tools, and stores of all kinds, were coming down to the Foulon, at Sillery; where they were to meet the army under M. de Levis and M. Bourlemacque, amounting to twelve thousand men at least, though many people computed them at fifteen. — That their fleet, particularly the small craft, were separated by the storm, and he believes many of them are lost, by the number of different articles which he saw floating down with him, and several guns he heard, and supposes may be signals of distress from their larger vessels." He says farther, "that they are made to believe they will be reinforced by a powerful fleet and army from France, before an English ship can enter the river; and they are in daily expectation of a frigate laden with ammunition and stores, that has wintered at Gaspée." — His story being told, Captain M'Cartney immediately conducted him in a sailor's hammock up to the Governor, (1) to whom he recounted all the foregoing particulars; whereupon his Excellency gave the command in the town to Colonel Fraser, and he, with the Lieutenant-Gouverneur, marched out at the head of the grenadiers

of the army, the five regiments under orders of readiness for the field, and the picquets for the garrison, to sustain the light infantry and rangers, who are already advanced. This large detachment, which composed the greatest part of our forces, took ten six-pounders and a proportionable quantity of ammunition with them. The remainder of the troops were instantly paraded, and marched down to St. John's Gate, prepared to push out, in case circumstances should require it."

A-t-on conservé le nom de ce canonnier français qui fut la cause indirecte de l'insuccès du chevalier de Lévis? Aucun de nos historiens ne l'a donné. Pour nous, ce canonnier ne pouvait être autre que Jean-Baptiste Begine dit Bellefleur dont nous trouvons l'acte de sépulture aux registres de Québec, à la date du 1er mai 1760:

"Le premier May mil sept cens soixante a été inhumé Jean-Baptiste Begine dit Belle-fleur, soldat Canonnier, décédé le même jour, âgé d'environ cinquante ans, étoient presents Augustin Saunier, Joseph Racine et plusieurs autres.— J. F. Recher Curé."

(1) Murray makes no mention of the means through which he received this important intelligence; he simply says: "27th. — Being Sunday, very rainy weather, and it Having blown Hard the Night before, I had intelligence at three o'clock in the Morning that the Enemy had Landed the Night before at Pointe-au-Tremble, and had marched on to Lorette, that they had with them seven Vessels of all sorts, on Board of which they had their Provisions and Artillery; on this Information I marched Immediately with the Grenadiers, Piquets, Amherst's, and two Field pieces to St. Foix, ordering three other Regiments commanded by Colonel Walsh to march out to Cover my Retreat and Major Morris with Otway's to Sillery. The enemy I found in possession of all the Woods from Lorette to St. Foix, and Just Entering the Plain; However they Declined attacking me in the advantageous Position I had taken, but finding that their Numbers were Increasing and Endeavouring to get round my by the Woods, the weather very Bad and having Received Intelligence while I was out, of a Report that two French Ships were at the Traverse, I thought it proper to Retreat to Town; which was Accomplished in a very Regular Manner, having withdrawn all my posts, with the loss of only two men, Knock't off the Trunnions of two Eighteen Pounders I could not Bring off, upon account of the Badness of the Roads; the Enemy followed us with their Irregulars, but could make no Impression on our Rear. Blew up a small Magazine of Provisions and Ammunition in the Church, which I could not remove for want of Carriages. As my Numbers were so small I could not think of Keeping Post at Point Levi any longer, I ordered the Officers commanding there to Burn the Blockhouses, spike the Guns, Destroy the Provisions, and come off with the first Tide, which was Effectuated." (*Journal*.)

LES PAYS D'EN HAUT

On parle encore souvent dans les livres et les journaux des Pays d'en Haut, mais on ne semble pas très fixé sur les limites exactes de ces fameux Pays d'en Haut. Qu'entendait-on exactement, sous le régime français, par l'expression Pays d'en Haut?

C'est l'intendant Bigot, dans le premier mémoire qu'il soumit à ses Juges du Châtelet en 1763, qui nous fixe le plus exactement sur le sens qu'on donnait à l'expression Pays d'en Haut, sous le régime français: Bigot, en sa qualité d'intendant, connaissait bien les Pays d'en Haut puisque c'est lui qui fournissait les vivres aux forts de cette région.

“A soixante lieues plus haut que Montréal, disait Bigot, le fleuve Saint-Laurent reçoit l'eau d'un grand lac nommé Ontario qui, lui-même a reçu auparavant le lac Érié, d'une grandeur presque égale au premier. Il se décharge dans le lac Ontario en formant une nappe d'eau très considérable, qui descend d'un endroit très élevé et que pour cette raison on appelle le Saut de Niagara.

“Ce sont les environs de ces deux lacs, à droite et à gauche et tout ce qui est au-delà en remontant toujours le fleuve Saint-Laurent, qui forment les Pays d'en Haut, ainsi nommés parce qu'ils sont au haut du fleuve. On comprend aussi sous cette dénomination toute la partie qui est au midi du fleuve et des lacs, jusqu'aux montagnes qui séparent le Canada et la Pennsylvanie appartenant aux Anglais. C'est là qu'on trouve la rivière au Boeuf et la rivière Ohio ou Belle-Rivière.”

LES PREMIERS MANUELS DE DESSIN

Le dessin sous toutes ses formes était en honneur au collège des Jésuites de Québec. Quelques-uns des élèves du Collège se distinguèrent plus tard dans cet art. Charles Bécard de Grandville, officier dans les troupes de la marine, ancien élève du collège des Jésuites, avait beaucoup de facilité pour le dessin, et nous voyons par une lettre de MM. de Callières et de Champigny au ministre, du 18 octobre 1700, que le jeune officier s'offrait pour enseigner le dessin dans la colonie. Le gouverneur et l'intendant disaient au ministre que M. Bécard de Grandville était le seul dans toute la colonie en état de faire une carte convenablement. Nous ignorons si l'officier enseigna réellement le dessin à Québec.

Quand le collège des Jésuites ferma ses portes, le séminaire de Québec reçut à son tour des élèves de la colonie, et au séminaire comme au collège on enseigna le dessin. Les manuels, cependant, venaient de France et ce n'est que beaucoup plus tard que les petits manuels de dessin si utiles aux écoliers furent imprimés dans la province de Québec. Il se peut que des manuels de dessin aient été publiés avant 1870, mais le plus ancien que nous avons sous les yeux date de cette année (1870). Il porte pour titre *Traité théorique et pratique de l'art du dessin linéaire à l'usage des élèves du cours commercial de Sainte-Anne* (de la Pocatière). En 1877, on publia aussi à Montréal un *Manuel de dessin industriel à l'usage des maîtres d'écoles primaires de Montréal*. En 1873, l'abbé Verbist, prêtre belge qui fut pendant quelque temps curé de Sainte-Pétronille de l'île d'Orléans, publia une brochure intitulée *Projet d'organisation d'une Académie des Beaux Arts à Montréal*. Cette académie aurait surtout enseigné le dessin, mais le projet n'eut pas de suite.

LE SIEUR FRANÇOIS CHALET

Le sieur François Chalet avait été envoyé dans la Nouvelle-France pour prendre la direction des affaires de la Compagnie des Indes Occidentales. S'il était marié, il ne semble pas qu'il ait amené sa famille dans la colonie.

Une fois ici, M. Chalet suivit l'exemple des officiers et employés du roi et il se mit à faire le commerce à son propre compte. Il acheta à l'enchère la ferme des postes de traite de Niagara et du fort Frontenac et il y fit de très fortes dépenses. En 1743, sans doute pour l'indemniser de ses dépenses, on porta le bail des deux postes à six années.

M. Chalet décéda à Québec le 16 novembre 1747, après une courte maladie. L'acte de sépulture de M. Chalet signé par le curé Jacrau prouve qu'il était fort destiné. Il dit :

“Le dix sept novembre mil sept cent quarante sept a été inhumé dans le cimetiére de cette paroisse M^r francois Chalet natif de Brest directeur pour M^{rs} les associés de la compagnie des indes occidentales a quebec, decedé dehier agé d'environ quarante deux ans muni des Sacrements de l'Eglise lad^{te} inhumation faite en presence des principaux citoyens et bourgeois de cette ville qui ont assisté a la messe solemnelle celebree pour le repos de lame dud^t deff^t et en outre en presence de Jean brassard et Joseph des carreaux temoins.”

La maladie de M. Chalet avait été si subite qu'il n'avait pas eu le temps de mettre ordre à ses affaires. Il avait cependant fait un testament et nommé son ami, François Estèbe, garde-magasin du Roi, son exécuteur testamentaire. Malgré son expérience des affaires et son habileté, M. Estèbe eut beaucoup de misère à régler cette succession. Les employés de M. Chalet à Niagara et au fort Frontenac n'a-

vaient pas été payés depuis plusieurs mois et réclamèrent leurs dus devant les tribunaux. Également, M. Chalet n'avait pas réglé ses comptes avec la Compagnie des Indes Occidentales et celle-ci obtint un jugement assez élevé contre son exécuteur testamentaire. Bref, quand toutes les affaires de la succession furent réglées, les parents de M. Chalet en France, qui s'attendaient de recevoir toute une fortune de cet oncle d'Amérique furent fort désappointés d'apprendre qu'il ne leur revenait à peu près rien.

LA CÔTE À QUESNEL ET LA CÔTE DU DIABLE

Vers 1880, la partie ouest de Montréal, c'est-à-dire les villes de Sainte-Cunégonde et de Saint-Henri étaient relativement peu peuplées, surtout au nord des rues Coursol et Saint-Antoine où le sol s'élevait brusquement à quelques cents pieds.

En un endroit, il y avait deux côtes assez accentuées. La première avait nom "Côte à Quesnel" parce qu'elle s'allongeait sur le grand immeuble de l'honorable F.-A. Quesnel. Cette côte débutait à la rue Dorchester et s'étendait jusqu'à la clôture du chemin de fer du Grand Tronc, au sud des rues Saint-Antoine, Coursol, Quesnel et Saint-Jacques.

La seconde, dite "Côte du diable", commençait aussi à la rue Dorchester et s'arrêtait presque au bord de la rue Saint-Antoine. On l'avait ainsi nommée parce qu'elle était très à pic et qu'il s'y produisit plusieurs accidents.

La côte à Quesnel fut la plus fréquentée. Le glissage s'y faisait surtout en traîneaux dont les patins ou lisses étaient ferrés en l'une des façons suivantes.

a) Ferrure plate. La moins dispendieuse parce qu'on utilisait pour ce les cercles en métal de barils ou tonneaux.

b) Ferrure demi-ronde. Un côté plat reposait sur la lisse de bois, l'autre côté, demi-rond, portait sur la glace.

c) Ferrure complètement ronde. Elle donnait le meilleur résultat, de l'avis des connaisseurs, parce qu'il y avait moins de surface sur la glace, donc moins d'adhérence, ce qui augmentait la vitesse.

Bien des amateurs glissaient sur un traîneau solo, mais il y eut beaucoup de *bob-sleds* ou *bob-sleighs*, c'est-à-dire qu'on réunissait par une planche ou un madrier, deux traîneaux, cela permettait à sept ou huit copains de prendre place sur le véhicule.

A cause de la pesanteur probablement, la ou le bob-sleigh descendait plus rapidement que le traîneau seul.

Dans les premiers temps, le pilote de la bob-sleigh était en avant, à plat ventre, et dirigeait le véhicule par les parois du premier traîneau. Plus tard on fixa un volant au traîneau et le résultat fut appréciable.

A Montréal, on n'assimila jamais la bob-sleigh à la traîne sauvage que les Anglais nomment une *toboggan*. On se servait de celle-ci sur la neige durcie ou sur des glissoires spéciales.

En France, on ne semble pas connaître la différence entre bob-sleigh et toboggan, car voici ce que nous dit un grand dictionnaire :

“Toboggan — mot canadien dérivé de l'américain *odabogan*. Sorte de traîneau bas qui repose sur deux patins et que recouvre une planche rembourrée. Le toboggan est très en usage aux États-Unis, au Canada et en suisse”.

(“La gravure qui illustre le texte dans le dictionnaire, représente une bob-sleigh, non la traîne sauvage que nous connaissons”).

Par ailleurs, un dictionnaire américain nous fournit d'autres définitions.

"*Bob-sleigh*. A sleigh with two pairs of short runners arranged tandem".

"*Toboggan*. A type of sled of long flat thin board, curved upward at the forward end, and without runners. Originally a pack-sled of Canadian Indians and French voyageurs".

Pour les Américains comme pour nous, bob-sleigh et toboggan sont donc deux véhicules différents.

De nos jours les jeunes glissent en traîneaux ou en traînes sauvages, sur le versant du Mont-Royal ainsi qu'au Parc Lafontaine. La plupart des traîneaux diffèrent maintenant de ceux d'autrefois en ce qu'ils sont presque tous *métallisés*. Les bob-sleighs n'ont plus l'ampleur de jadis. Quant à la traîne, elle n'a guère été modifiée.

Ajoutons, qu'en notre siècle la côte à Quesnel fait partie de la rue Atwater et que la bénigne rue Green remplace la redoutable côte du diable.

E.-Z. MASSICOTTE

LE SENAU L'ANGÉLIQUE

Le senau est un bâtiment qui n'est guère en usage de nos jours. Ce bâtiment était à deux phares carrés et portait à l'arrière un tapecul. Il avait en outre un mât à l'avant. En somme, le senau était un peu la goélette canadienne d'aujourd'hui.

Le senau *L'Angélique* ne dira peut-être pas grand'chose aux lecteurs canadiens mais quand ils sauront que le navire en question était la propriété de la clique Bigot et compa-

gnie, le nom Angélique leur fera peut-être penser à Angélique des Méloizes, la bonne amie de François Bigot, intendant de la Nouvelle-France.

Pendant les dernières années de la Nouvelle-France, *L'Angélique* transportait de France à Québec les marchandises destinées aux magasins du Roi. Quand le capitaine arrivait à Québec, il déclarait aux officiers du Domaine que *L'Angélique* avait pour cargaison les effets du Roi. Il ne payait donc pas de droits au Domaine. Ceci était dans l'ordre pour une partie de sa cargaison seulement, car il transportait aussi les effets destinés à la Friponne. Ainsi, le sieur Claverie et les autres associés de la Friponne, parmi lesquels il faut compter Bigot, esquivait les droits dus au Domaine.

Tout cela fut révélé au procès du Châtelet, en 1763, où il fut plusieurs fois question de *L'Angélique*.

Nous savons qu'en 1755 *L'Angélique* avait pour capitaine François-Urbain Lebrun, et le navire avait pour port d'attache La Rochelle. Mais tout cela était pour la frime. *L'Angélique* était bien de Québec, et elle dût finir ses jours dans la rivière Saint-Charles, probablement près du quai où sa cargaison était déchargée pour emplir les hangars de la Friponne, à quelques centaines de pieds de là.

LE GOUVERNEUR DE MONTMAGNY

C'est dans la nuit du 15 juin 1636 que le vaisseau qui portait Charles Huault de Montmagny, successeur de Champlain au gouvernement de la Nouvelle-France, entra en rade de Québec. Le nouveau gouverneur avait amené avec lui son lieutenant, Antoine-Louis de Bréhaüt de L'Isle, son secrétaire, Martial Piraube, et trois officiers militaires, MM. de Saint-Jean, de Malepart et de Maupertuis. "Quel étonne-

ment à ces peuples dit naïvement le Père Le Jeune, dans la Relation de 1636, de voir cette leste noblesse, tant d'écarlates, tant de personnes bien faites!" M. de Montmagny montra dès sa descente du vaisseau quel homme il était. En s'engageant dans la côte de la Montagne, il aperçut la grande croix de bois du petit cimetière de Québec alors situé dans le flanc de la montagne. "Voici, dit-il, la première croix que je rencontre sur le pays, adorons le crucifié en son image". Il se jeta aussitôt à genoux dans le sentier abrupt. Sa suite et tous les citoyens de Québec qui étaient venus le saluer en firent autant. Le gouverneur de Montmagny était chevalier de l'ordre de Malte. Il n'était donc pas marié puisque les dignitaires de l'ordre de Malte s'engageaient par voeu au célibat. M. de Montmagny qui vécut ici de 1636 à 1648 sut gagner l'estime et l'affection de tous. Les Jésuites en font les plus grands éloges dans leurs *Relations*. Les colons de la Nouvelle-France avaient perdu beaucoup par la mort de M. de Champlain. Le gouverneur de Montmagny ne fit pas oublier le "père de la Nouvelle-France" mais il marcha sur les traces de son prédécesseur et mérita lui aussi, de porter le titre de père du peuple. Peu de documents nous sont restés sur M. de Montmagny mais la tradition a conservé le souvenir de cet homme pieux, énergique, toujours au premier rang lorsqu'il s'agissait du salut du pays et du bien-être de ses habitants. Ses légers différends avec M. de Maisonneuve n'ont pas amoindri sa gloire. En cherchant à faire établir la colonie de M. de Maisonneuve à l'île d'Orléans, M. de Montmagny voulait la protéger contre les Iroquois.

LES ABEILLES DANS LA NOUVELLE-FRANCE

Les abeilles n'étaient pas très connues dans la Nouvelle-France, si nous en jugeons par une lettre de l'officier Saint-Ours Deschaillons, du 25 septembre 1742. M. Saint-Ours Deschaillons était alors en garnison au fort Saint-Frédéric. Au mois de juillet 1741, se promenant dans les environs du fort, il aperçut un essaim de mouches qu'il ne connaissait pas. Curieux, il retourna au même endroit plusieurs fois et constata que ces mouches prenaient leur vol vers des pins creux d'une grosseur énorme. Il fit abattre quelques-uns de ces arbres par des soldats et y trouva du miel et de la cire. Il en informa aussitôt le gouverneur et l'intendant qui lui conseillèrent d'écrire au ministre au sujet de sa découverte.

Dans l'intervalle, M. Saint-Ours Deschaillons avait réussi à capturer plusieurs de ces mouches qu'il mit dans une grande boîte. Il regarda dans sa boîte un mois plus tard. Plusieurs mouches vivaient encore. Elles étaient attachées à de petits bâtons autour desquels elles avaient pratiqué de "petites loges ou chambrettes remplies de cire". Ces "mouches à miel", comme s'exprime M. Saint-Ours Deschaillons, étaient simplement des abeilles.

Le fort Saint-Frédéric était situé à quelques lieues d'Orange où le climat était beaucoup plus favorable pour les abeilles que dans le reste de la colonie.

Il ne semble pas que le ministre se soit occupé de la découverte de M. Saint-Ours Deschaillons. Dix ans plus tard, en 1751, l'ingénieur Franquet visitait le fort Saint-Frédéric et on lui parla des mouches à miel. L'ingénieur déclara qu'elles venaient probablement de la Nouvelle-Angleterre où le climat était beaucoup plus chaud que dans la Nouvelle-France. En tout cas, ce ne fut que plus tard, sous le régime anglais, qu'on réussit à acclimater des abeilles dans la province de Québec.

LA PREMIÈRE PAROISSE CANADIENNE DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE

C'est au patriote éclairé et dévoué qu'était l'abbé Mignault, curé de Chambly et vicaire-général honoraire du diocèse de Boston, qui comprenait alors presque toute la Nouvelle-Angleterre, que les Canadiens-français doivent la première paroisse de leur langue dans cette région. C'est lui qui, le 28 avril 1850, présida une assemblée de trois cents Canadiens réunis à Burlington pour demander à l'évêque de Boston la permission de bâtir une église séparée. Jusque-là les Canadiens avaient été obligés de suivre les offices d'une église irlandaise.

Comme le départ de ces paroissiens entraînerait une perte de revenus pour la paroisse irlandaise, il y eut une forte opposition de la part du curé irlandais et de ses paroissiens. A la fin, l'évêque de Boston accorda la permission demandée. Mais les Canadiens, pour gagner leur point, durent céder à la paroisse irlandaise un terrain qu'ils avaient reçu en don du colonel Hyde pour se bâtir une église. L'abbé Quevillon, le premier curé de la nouvelle paroisse, n'était pas homme à reculer devant pareil obstacle. Un terrain fut acheté ailleurs et, le 1er juin 1851, l'église Saint-Joseph de Burlington était bénite. Il y eut grandes réjouissances ce jour-là chez les Canadiens français de Burlington et des environs. Il y avait si longtemps qu'on désirait une église et un curé de langue française! Le curé Mignault était venu de Chambly pour assister à l'imposante cérémonie et encourager ses compatriotes.

Cette première victoire des Canadiens français de la Nouvelle-Angleterre dans leurs justes revendications donna du courage et de l'émulation aux catholiques de langue française de la Nouvelle-Angleterre et eut des résultats heureux puisque quatre ou cinq autres paroisses canadiennes furent formées dans les années qui suivirent (1).

(1) L'abbé D.-M.-A. Mignan, *Histoire de la race française aux Etats-Unis*.

L'APPARITION DU MOT "RÉVÉREND"

Sous le régime français on ne qualifiait jamais un prêtre de "révérend". Ce mot n'était pas, non plus, employé en France pour désigner un membre du clergé. En France, le mot "révérend" était si peu employé que le *Dictionnaire de Trévoux*, édition de 1785, ne le donne même pas.

Aujourd'hui, en France, si nous ne faisons erreur, le mot Révérend ne s'adresse qu'aux Pères ou membres de communautés et aux ministres protestants. On qualifie les religieuses de Révérendes Mères ou de Révérendes Soeurs.

Il n'est pas facile de fixer l'année où, au Canada, on a commencé à désigner les prêtres par le qualificatif "Révérend". Avons-nous emprunté ce terme à la France où avons-nous suivi l'exemple des protestants qui donnent ce titre à leurs ministres? A de plus savants que moi de répondre.

A. G.

RÉFÉRENCES BIOGRAPHIQUES CANADIENNES

Bélanger, Alexis — Né d'un Canadien et d'une crise, il s'adonna à la vie sauvage dès son bas âge. Il parlait les langues sauvages très facilement, et fut employé comme interprète par la Compagnie de la Baie d'Hudson. Tué par un Sauvage au printemps de 1848. (Cf Morice, *Dictionnaire des Canadiens de l'Ouest*, p. 18)

Bélanger, Georgiana — Femme de lettres canadienne qui devint l'épouse de Charles Gill. A écrit surtout sous le pseudonyme Gaétane de Montreuil.

Bélanger Arthur — Né à Saint-Anselme, comté de Dorchester, le 13 mars 1884, de Joseph-Hospice Bélanger et de Margaret Shannon. Avocat. Député de Lévis à la législature de Québec de 1931 à 1935.

Bélanger, Salomon — Fit partie de la première expédition de sir John Franklin.

Bélanger, Jean-Baptiste — Compagnon de sir John Franklin dans sa première expédition.

Bélanger, Jean-François. — Né à Québec le 22 décembre 1782, de François Bélanger et de Charlotte Delège. Notaire. Député de Québec, basse-ville, à la Chambre d'Assemblée de 1820 à 1827. Décédé à Québec le 21 août 1827. (Cf *Gazette de Québec* du 25 août 1827; P.-G. Roy, *Fils de Québec*, III, p. 12).

Bélanger, Jean-Amable — Né à la Rivière-Ouelle le 22 septembre 1832, de Amable Bélanger et de Emilie Blagdon. Notaire. Fonctionnaire au Secrétariat d'État à Ottawa. Décédé dans la capitale le 16 mars 1913. Avait publié en 1882 un ouvrage intitulé *Mes vers*. (Cf *B. des R. H.*, 1925, p. 423.)

Bélanger, Léandre — Né à Saint-François de Sales de Terrebonne le 31 mars 1848, de Léandre Bélanger et de Marie Nadin. M. Bélanger exerça sa profession de notaire à Montréal toute sa vie. Collaborateur fréquent de la *Revue légale* et de la *Revue du Notariat*. Président de la Chambre des notaires. Décédé à Montréal le 16 juin 1925.

Bélanger, Mgr Joseph-Avila — Né à la Rivière-des-Prairies le 4 juin 1856, de Louis Bélanger et de Sophie Lavigne. Ordonné prêtre le 3 juin 1882, il fut vicaire jusqu'à 1897 puis curé à Maisonneuve, à Saint-Joseph de Montréal et à Saint-Louis de France. Prélat de Sa Sainteté.

Bélanger, L'abbé François-Honoré — Né à Montréal le 26 avril 1850. Ordonné prêtre le 26 mai 1876 il fut vi-

caire à Notre-Dame de Québec puis curé de Saint-Roch de Québec. Décédé à Québec le 24 juin 1895. (Cf *Le curé F.-H. Bélanger.*)

Bélanger, Xavier — Brave cultivateur du comté de Bellechasse, candidat politique, que Fréchette met en scène dans ses *Anecdotes politiques.*

Bélanger, Jeannine — Auteur de *Stances à l'éternel absent*, recueil de poèmes publié à Hull en 1941.

Bélanger, Le chanoine Joseph-P — Né à Rigaud le 2 mars 1843. Curé de Saint-André Avellin de 1874 à sa mort, le 16 juillet 1939. (Cf. R. P. Alexis de Barbezieux, *Histoire de la province ecclésiastique d'Ottawa.*)

Bélanger Jean-François — Il fut le premier seigneur de Bonsecours, aujourd'hui L'Islet. Cette seigneurie lui fut accordée le 1er juillet 1677, par MM. de Frontenac et Duchesneau. Dans l'acte de concession il est mentionné que Bélanger était capitaine des milices de la côte de Beauport.

Bélanger, Prisque — Né au Château-Richer en 1700 de Charles Bélanger et de Geneviève Gagnon, Prisque Bélanger fut le premier colon de Saint-Vallier, en 1722. Deux siècles plus tard, en 1922, les descendants de Bélanger lui élevaient un monument sur la terre même qu'il avait défrichée. (P.-G. Roy, *Les monuments commémoratifs*, II, p. 289)

Bélanger, L'abbé Charles-Edouard — Né à Beauport le 19 septembre 1813, de Pierre Bélanger et de Marie-Angèle Maheu. En 1844, l'abbé Bélanger était envoyé comme missionnaire dans les Bois-Francs. Il périt de froid et d'épuisement dans la savane de Stanfold, près de Princeville, dans la nuit du 29 novembre 1845. On lui a élevé un monument à l'endroit où il périt. (Cf l'abbé Baillargeon, *B. des R. H.*, 1898, p. 154; l'abbé C.-E. Mailhot, *Les Bois-Francs.*)

Bélanger, L'hon. Louis — Né à Saint-Vincent de Paul de l'île Jésus le 25 août 1825, de François Bélanger et de Françoise Allaire. Admis au barreau en 1852, il exerça sa profession à Montréal jusqu'à son élévation au banc de la Cour Supérieure en septembre 1873. M. Bélanger exerça la justice dans les districts de Beauharnois et de Terrebonne, de 1873 à 1902. Décédé à Beauharnois le 6 juin 1911. (Cf P.-G. Roy, *Les Juges de la province de Québec*, p. 43.)

Bélanger, Louis-Charles. — Né à Sainte-Rosalie de Bago le 19 mai 1840, de Charles Bélanger et de Angélique Renault-Blanchard. Avocat et journaliste à Sherbrooke. Fondateur du Progrès de l'Est. Plusieurs fois candidat aux honneurs politiques. Décédé à Sherbrooke le 15 octobre 1918. (Cf Rose, *A Cyclopedia of Canadian Biography*, p. 673).

Belcour, L'abbé Georges-Antoine. — Né à la Baie-du-Febvre le 23 avril 1803, de Antoine Belcour et de Josephite Lemire. Il fut tour à tour missionnaire à la Rivière-Rouge, dans l'île du Prince-Édouard, curé dans le diocèse de Québec, etc. Décédé à Shédiac, dans le Nouveau-Brunswick le 31 mai 1874. (Cf Morice, *Dictionnaire des Canadiens de l'Ouest*, p. 20.)

Belcourt, L'hon. Napoléon-Antoine. — Né à Toronto le 15 septembre 1860, de Ferdinand-Napoléon Belcourt et de Marie-A. Clair. Avocat. Député aux Communes, orateur des Communes, sénateur du Canada, etc. Champion de la langue française et des écoles séparées. Décédé à Blue Lake le 7 août 1932. (Cf *B. des R. H.*, 1932. p. 696).

Belestre, Pierre Picoté de — Il était déjà à Montréal en 1659. L'abbé Faillon fait de lui le plus bel éloge en disant qu'il était, après M. Dupuy, l'homme de la colonie le plus propre au métier des armes. Décédé à Montréal le 30 janvier 1679.

